

# Non, la rentrée 2016 n'est

## EFFECTIFS PLÉTHORIQUES : DES CLASSES QUI DÉBORDENT !

*Le Ministère et le Rectorat l'affirment : des moyens sans précédent sont donnés au Second degré. La réalité du terrain est tout autre : ces moyens sont insuffisants pour faire face à la pression démographique. Résultat, des conditions d'enseignement qui se dégradent. Mais comme l'ont montré les mobilisations de rentrée, les personnels ne s'en laissent pas compter !*



### Mobilisation victorieuse au lycée René Cassin de Gonesse

Dès fin juin, les enseignants du lycée René Cassin de Gonesse avaient écrit au Rectorat, s'inquiétant des effectifs très chargés en 1<sup>ère</sup> STMG (classes à 35/36 élèves). Ils n'avaient reçu aucune réponse des autorités académiques durant l'été.

À la rentrée, réunis en assemblée générale, les professeurs du lycée ont décidé de se mettre en grève dès le vendredi 2 septembre, après avoir accueilli les élèves la veille.

Après deux semaines de lutte, relayée par les parents d'élèves, soutenue par le député-maire PS de la ville et après deux audiences à la D.S.D.E.N., la mobilisation a payé. L'affaire était remontée au cabinet de la Ministre grâce à l'intervention du SNES-FSU.

Lors des audiences, l'argument avancé par l'Institution était de compter sur la désaffectation de certains élèves : l'Éducation Nationale fonctionnerait-elle désormais comme les compagnies aériennes en faisant du surbooking ?

Cette mobilisation, exemplaire dans la durée et la solidarité entre les personnels, les parents et les élèves, permet de réaffirmer qu'une lutte majoritaire peut mener à des victoires. En effet, les revendications portées ont toutes été satisfaites avec la création d'une 1/2 division supplémentaire et le maintien des dédoublements dans les trois autres classes à hauteur de ce que les collègues souhaitaient.

**Cette lutte victorieuse vient rappeler l'une des principales revendications du SNES : la baisse des effectifs dans les classes pour obtenir les conditions d'enseignement indispensables pour faire réussir tous les élèves.**

François Martin et Christophe Lucas

## UNE RENTRÉE SANS MANUELS SCOLAIRES

Dès juin, l'équipe de professeurs avait pris connaissance de la somme allouée pour le renouvellement des manuels imposé par la mise en place des nouveaux programmes : un peu plus de 50 € par élève, somme bien insuffisante pour couvrir les frais de renouvellement de tous les manuels. Encore une fois, la réalité vécue par les enseignants est bien loin des promesses de la Ministre qui promettait à l'Assemblée nationale le renouvellement de tous les manuels de français, mathématiques et histoire géographie sur les 4 niveaux et ceux de physique, technologie et SVT en 6<sup>ème</sup>.



L'insuffisance des dotations a obligé les équipes à faire des choix ; certaines disciplines ont dû renoncer au changement de manuel cette année. À ce problème de dotation, s'ajoute l'insuffisance des stocks prévus par les éditeurs. Après avoir, en juin dernier, inondé les salles des profs de spécimens, les éditeurs n'ont pas été en mesure de répondre aux demandes des établissements.

**Le constat de rentrée est donc bien la pénurie de manuels pour beaucoup d'élèves.** La photocopieuse tourne à plein régime, les élèves découvrent les documents projetés sur les VPI, ce qui limite leur appropriation, ou travaillent sur les manuels de l'année dernière, version anciens programmes.

En histoire géographie et EMC, nous en avons eu confirmation, l'éditeur choisi par les professeurs va bien assurer la livraison des manuels du cycle 4 mais il a épuisé son stock de manuels de 6<sup>ème</sup>. Les élèves devront attendre encore plusieurs semaines le temps que l'éditeur imprime de nouveaux livres.

**Enseignants et élèves subissent les effets de cette réforme imposée à marche forcée, dans la précipitation et contre l'avis de la majorité des collègues.**

S1 du collège Blaise Pascal de Viarmes

## 78 : EN COLLÈGE AUSSI, DES EFFECTIFS QUI EXPLOSENT !

Alors que la Ministre prévoyait une rentrée « de la réalité et non des fantasmes », tout ou presque dans la mise en place de la réforme des collèges dément cette affirmation. En effet, afin de dégager, à moyens constants, les 4,5 heures de plus auxquelles les collégiens sont censés avoir droit sur l'ensemble de leur scolarité au collège, le nouveau mode de calcul des dotations de la DSDEN des Yvelines basé sur un seuil théorique de 30 élèves au lieu de 28, quel que soit le type d'établissement, a entraîné une **explosion des effectifs sur tous les niveaux**, y compris en zone d'Éducation Prioritaire. Les exemples sont nombreux :

- en 6<sup>ème</sup> : 28 élèves au collège Rimbaud d'Aubergenville, 30 au collège Les Nénuphars de Maule, 30 au collège Montaigne de Conflans-Sainte-Honorine, 30 au collège Champollion de Voisins-le-Bretonneux...
- en 5<sup>ème</sup> : 27 au collège George Sand de Magnanville...
- en 4<sup>ème</sup> : 30 au collège Albert Camus de Gargenville, 28 au collège Molière aux Essarts-le-Roi...
- en 3<sup>ème</sup> : 27 au collège La Clef Saint-Pierre d'Elancourt, 29 au collège Debussy de St-Germain-en-Laye, 30 au collège Henri IV de Meulan...

Ce ne sont là que quelques exemples, alors que ces situations se retrouvent dans la grande majorité des collèges du département. C'est dans cette situation particulièrement dégradée que les collègues vont devoir accompagner de manière « personnalisée » des élèves et « s'adapter à la diversité des élèves », dixit Mme la Ministre. **Or, la majorité des cours se déroulera dans des classes surchargées. Cette logique, difficile à suivre, doit être dénoncée et combattue !**

Jacques Jaudeau

# pas une "rentrée apaisée" !

## POSTES VACANTS... AVEZ-VOUS ESSAYÉ LE BON COIN ET PÔLE EMPLOI ?

Alors que le Ministère continue à communiquer sur la « réussite » de la rentrée, élèves, enseignants et parents constatent **la réalité de la crise de recrutement qui affecte l'académie de Versailles** : après l'affectation des titulaires (juin) et des TZR (juillet-août), le Rectorat est placé devant une telle situation de pénurie qu'il a recours aux petites annonces sur Pôle Emploi — quand ce ne sont pas les chefs d'établissement eux-mêmes — et ce dès le 25 août ! Toutes les disciplines sont concernées : espagnol, histoire-géographie, mathématiques, sciences physiques... Quant aux conditions de recrutement, on appréciera le « débutant accepté », comme si enseigner était un métier d'improvisation...

Offre actualisée le 08/09/2016  
80 candidature(s) actuellement en cours

Numéro de l'offre: 043WSKH

Professeur / Professeure d'histoire géographie  
Autres offres pour le métier : Professeur / Professeure d'histoire géographie

Description de l'offre  
Le Rectorat de Versailles recrute des Enseignants(es) en HISTOIRE GEOGRAPHIE en collège et lycée pour les départements 78, 91, 92, 95.

Diplôme de niveau BAC+3 Exigé Licence d'histoire-géographie.

CDD 6 mois. Temps plein Education Nationale 18 heures / semaine.

Détail de l'offre  
Lieu de travail 91 - Essonne  
Type de contrat Contrat à durée déterminée - 12 Mois  
Nature d'offre Contrat travail  
Expérience **Débutant accepté**

pole-emploi.fr  
Accueil pole-emploi.fr

Cette année, ce sont 316 postes qui sont restés vacants dans l'académie de Versailles après les commissions d'affectation de juin. Les disciplines scientifiques sont particulièrement touchées avec 33 postes en physique-chimie, 64 postes en technologie et 190 postes en mathématiques ! La pénurie se concentre en Essonne et surtout dans le Val d'Oise où 195 postes étaient vacants en juin. Les élèves de ce département qui souhaitent faire des mathématiques peuvent s'accrocher : 135 postes vacants (la grande majorité dans les établissements de l'Éducation Prioritaire) dont 19 à Argenteuil et 22 à Sarcelles. Les moyens de remplacement étant très vite absorbés, le recrutement des contractuels est devenu la seule réponse de l'Administration face à la crise.

Pour assurer sa mission de service public d'éducation, le Ministère doit se ranger aux arguments du SNES en mettant en place des pré-recrutements et en rendant attractifs nos métiers en revalorisant nos salaires et nos conditions de travail !

Hervé Chauvin

## FIN DU REDOUBLEMENT EN 1<sup>ÈRE</sup>, quand l'Éducation Nationale devient l'annexe des grandes enseignes du bricolage

Le décret de novembre 2015 rendant le redoublement exceptionnel a produit ses effets en chaîne depuis la fin de la dernière année scolaire : rôle du conseil de classe réduit à la portion congrue, travail de tous les professeurs, notamment des professeurs principaux de 2<sup>nd</sup>e, battu en brèche et augmentation des effectifs en 1<sup>ère</sup>. Ce dernier point était prévisible, sauf visiblement pour les Directions Académiques et le Rectorat qui n'avaient pas correctement anticipé cette augmentation des effectifs en 1<sup>ère</sup> et ont eu recours à de multiples ajustements qui relèvent souvent du bricolage : affectations d'élèves de 1<sup>ère</sup> STMG en 1<sup>ère</sup> ES, créations tardives de classes (la palme revenant au 91 avec la création d'une demi-division de 1<sup>ère</sup> STMG mi-septembre pour accueillir 18 élèves qui n'avaient donc toujours pas commencé l'année). Mais le plus souvent, cela s'est traduit par une augmentation du nombre d'élèves dans les classes de 1<sup>ère</sup>, notamment STMG, avec souvent 35 à 36 élèves par classe.

Des lycées se sont mobilisés, avec le soutien des sections SNES-FSU départementales et académiques, pour dénoncer cette dégradation des conditions d'études (lycée Cassin à Gonesse, lycée Corot à Savigny) et ont obtenu gain de cause.

Pour le SNES-FSU, le redoublement n'est ni le remède magique aux difficultés scolaires, ni une pratique coupable de tous les maux. Il ne faut ni le fétichiser, ni le rejeter par principe, mais le décret de novembre 2015 est aux antipodes de toute considération pédagogique, en faisant de la fin du redoublement un simple outil de gestion des flux. Une fois encore, ce sont les impératifs budgétaires qui l'emportent sur toute considération pédagogique...

Sophie Vénétiay

## DOUBLANTS DE TERMINALE, SAISON 3 !

Pour les élèves ayant échoué au bac, les années se suivent et se ressemblent dans l'académie de Versailles ! Impossibilité de se réinscrire dans leur établissement en juillet, des semaines d'attente, une rentrée qui n'est pas la leur le 1<sup>er</sup> septembre puisqu'ils n'ont toujours pas de place, puis une affectation tardive, pas forcément dans leur lycée, tout ceci a des airs de déjà vu. Et pourtant depuis octobre 2015, un décret donne le droit aux élèves de redoubler dans leur lycée d'origine. Malgré 8 mois pour préparer les effets prévisibles d'une telle mesure, force est de constater que peu de choses avaient été anticipées, tant les places ont manqué pour accueillir les élèves souhaitant redoubler dans leur lycée. La palme de l'absurdité pour la gestion de cette élève du 91 : après un échec au bac STI2D, il lui est proposé une place en terminale STL dans un lycée voisin. Que les engagements ministériels assurant une place pour redoubler dans son lycée semblent loin !

Marie-Pierre Carlotti

## LYCÉES : LES OUBLIÉS DE L'ÉDUCATION PRIORITAIRE

La réforme de l'Éducation Prioritaire a été présentée comme l'une des réformes phares du quinquennat mais elle a aussi, et surtout, signé l'éviction des lycées de la carte de l'Éducation Prioritaire. Suite à la mobilisation de nombreux lycées, soutenus par le SNES-FSU, le Ministère avait annoncé l'élaboration à venir d'une carte des lycées, à partir de critères transparents. Revirement complet il y a quelques semaines : la Ministre, par un discret courrier à un parlementaire du 92, annonce la sortie programmée des lycées de l'Éducation Prioritaire ! Ce renoncement est inacceptable et dévoile une nouvelle contradiction entre une supposée priorité à la jeunesse et la relégation de la jeunesse des quartiers populaires.

Geneviève Royer